

BULLETIN D'ADHÉSION 2016

à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Île-de-France

Pour adhérer à la Cress IdF:

L'adhésion à la Cress est accessible aux personnes morales de droit privé revendiquant leur appartenance à l'économie sociale et solidaire, sur la base de deux critères :

- avoir un statut relevant de l'ESS au sens de l'article 1 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 - associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales et solidaires
- se revendiquer des valeurs de l'ESS et chercher à les mettre en pratique au quotidien.

L'adhésion à la Cress IdF signifie l'appartenance au mouvement de l'économie sociale et solidaire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de la structure :

Nom complet :

Secteur d'activité :

Statut juridique :

(Statuts à joindre au bulletin d'adhésion)

Date de création :

Numéro de SIRET :

Code NAF :

Agrément ESUS : non oui, n°

Nombre de salariés :

Nombre d'ETP (équivalent temps plein) :

Affiliation à un réseau : OUI NON

Si OUI, lequel :

Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, non soumis à déclaration au titre de la dispense n° 8 issue de la délibération CNIL n° 2006-130 du 9 mai 2006 (*JO n° 128 du 3 juin 2006*). En application de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux informations qui vous concernent.

COORDONNÉES

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Tél fixe /portable :

Courriel :

Site internet :

CONTACTS

Représentant(e) :

Autres contacts (précisez) :

MISSIONS

Décrivez les missions de votre structure

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Secteur(s) géographique(s) d'intervention :

MONTANT DE LA COTISATION

Barème des cotisations annuelles 2016 :

Les modalités de cotisation sont définies pour l'année 2016 selon les dispositions suivantes :

- 1- Fédérations, groupements régionaux mutualistes, coopératifs ou fondations : 2 500 €/an
- 2- MADIF : 500 €/an
- 3- Coordinations régionales associatives membres du MADIF, entreprises mutuelles, coopératives ou fondations ayant leur siège en Île-de-France, membres d'une fédération ou d'un groupement régional adhérent, syndicats d'employeurs ESS, SIAE : 500 €/an
- 4- Entreprises de l'ESS (tous statuts confondus) non membres d'un groupement ou d'une fédération ou groupements adhérents, réalisant plus de 1 000 000 € de chiffre d'affaires annuel, souhaitant adhérer directement : 2 500 €/an
- 5- Entreprises de l'ESS (tous statuts confondus) réalisant moins de 1 000 000 € de chiffre d'affaires annuel, non membres d'une fédération ou d'un groupement régional adhérent et souhaitant adhérer directement : 200 €/an

Il s'agit d'une base de cotisation minimale, chaque structure adhérente peut, si elle le souhaite, majorer le montant de sa cotisation en soutien au développement des actions menées par la Cress IdF.

Choix n°

Montant de la cotisation :

Bulletin d'adhésion et chèque de règlement à adresser par courrier à :

**La Cress Ile- de -France
4 rue Berthelot
95300 Pontoise**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Aude Bataille

Directrice

Aude.bataille@cressidf.org

Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, non soumis à déclaration au titre de la dispense n° 8 issue de la délibération CNIL n° 2006-130 du 9 mai 2006 (*JO n° 128 du 3 juin 2006*). En application de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux informations qui vous concernent.